

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL –
Du 23/09/2024 à 19h

Le 17/09/2024, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 23/09/24 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT TROIS SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Freddy SZYMCZAK - Christiane DENORME - Florence LIENARD - François LO PRESTI - Dominique BUSSIGNIES - Brigitte HARLAUX - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Guy JATIVA qui a donné procuration à D. Bussignies

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Absent :

Damien DANIS

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27.06.2024 ;
- ASRDA 2024 : réorientation vers une subvention AMP (Amende de Police) 2024 ;
- Subvention 2024 à l'APER ;
- Nomination d'un membre à l'APER en remplacement de Me Isabelle HUBLART ;
- DM 2 au BP 2024 ;
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/06/2024

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 27/06/2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

ASRDA 2024 : réorientation vers une subvention AMP (Amende de Police) 2024

Suite à la demande du DEPARTEMENT LE NORD, le Conseil Municipal doit se prononcer sur une ré-orientation de l'ASRDA – Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération – vers une subvention Amende de Police – AMP concernant le projet d'aménagement des 5/4, ce conformément à la délibération en date du 19/04/2024.

Après vote à l'unanimité, le conseil municipal valide cette ré-orientation pour une subvention AMP, sollicitée à hauteur de 28 920 euros. Les travaux seront réalisés prochainement.

Subvention 2024 à l'APER

Après en avoir débattu, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 162 943.54 euros à l'APER, Association Pour l'Enfance Rural, et donne délégation à M. Le Maire pour signer la convention ad'hoc.

Crédits prélevés au compte 65561 du BP 2024.

Nomination d'un membre à l'APER en remplacement de Me Isabelle HUBLART

M. le Maire explique que suite à la démission du conseil municipal de Me Isabelle Hublart, il y a lieu de nommer un membre pour son remplacement auprès de l'Aper. Un appel à candidature est lancé dans l'assemblée.

M. Didier Lenne et M. Jean Marc Bernard se proposent et finalement c'est M. Jean Marc Bernard, à l'unanimité, qui sera délégué à l'APER, avec Mathilde POLACCI, ce pour représenter la commune de Sebourg.

DM 2 au BP 2024

L'Assemblée, après avoir entendu les explications de M. Marchal sur la nécessité de passer ces écritures, et après vote à l'unanimité, entérine les virements de crédits ci-dessous.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

231/66 : trvx voirie ... 18 000,00 €

231/58 : éclairage public ... 1 000,00 €

TOTAL : 19 000,00 €

RECETTES

1641 : emprunt ... 19 000,00 €

TOTAL : 19 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

673 : titres annulés sur ex antérieurs ... 29 510,00 €

60612 : énergie ... - 7 000,00 €

60622 : carburants ... - 1 510,00 €

60632 : fournit petit équipement ... - 3 000,00 €

615231 : entr réparation sur voiries ... - 14 000,00 €

615232 : entr réparation sur réseaux ... - 4 000,00 €

TOTAL :-

RECETTES

TOTAL :-

INFORMATIONS APPORTEES

Des travaux de réfection sont prévus au chemin de Wargnies. En effet ce chemin ainsi que ses fossés qui reçoivent surtout les eaux de ruissellement, se dégradent au fil du temps. Il est prévu, outre la voirie, de curer le fossé et d'en créer un autre jusqu'au pont du ruisseau 'le Sart'. Pont qui sera refait d'ici à 5 ans avec le concours des agriculteurs et aussi de Valenciennes Métropole par la compétence 'Gemapi'.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN

Le Maire
Bruno CELLIER

